

AMAP Beaulieu 34
Contrat d'Engagement Saison 2021 Q2

(23 Septembre 2021 – 23 Décembre 2021)

Distribution sur le Parking de l'Ecole (Sussargues), le jeudi de 19h à 20h

Le présent contrat est passé entre :

Mr Adham MOUNGUI, Agriculteur

E-mail : lafermedesgarrates@gmail.com

Tél : 06 06 50 59 83

Et

Nom de l'Adhérent

Adresse

Téléphone Portable :

E-mail :

	<u>Abonnement</u>	<u>Préparation des paniers</u> (1 € par panier)	<u>Total</u>
Distributions : 14 (hebdo) / (7 quinz)			
<input type="checkbox"/> Panier hebdomadaire de 20 € :	280 €	14 €	<u>294 €</u>
<input type="checkbox"/> Panier « quinzomadaire » de 20 € :	140 €	7 €	<u>147 €</u>
<input type="checkbox"/> Panier hebdomadaire de 16 € :	224 €	14 €	<u>238 €</u>
<input type="checkbox"/> Panier « quinzomadaire » de 16 € :	112 €	7 €	<u>119 €</u>
<input type="checkbox"/> Panier hebdomadaire de 10 € :	140 €	14 €	<u>154 €</u>

Modalités de règlement (chèques) :

Panier hebdomadaire de 20 €

- 98 € + 98 € + 98 €
- 147 € + 147 €
- 294 €

Panier hebdomadaire de 16 €

- 80 € + 80 € + 78 €
- 119 € + 119 €
- 238 €

Panier hebdomadaire de 10 €

- 77 € + 77 €
- 154 €

Panier quinzomadaire de 20 €

- 74 € + 73 €
- 147 €

Panier quinzomadaire de 16 €

- 60 € + 59 €
- 119 €

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **Adham MOUNGUI** et datés au jour de l'engagement.

L'agriculteur s'engage à fournir chaque semaine un panier de fruits et légumes bio, frais, variés, de saison, goûteux, issus de sa production

L'agriculteur s'engage à ce que le panier ait une valeur d'au moins 20 €, 16 € ou 10 € (selon le panier choisi dans le contrat), calculée en fonction du prix au kg de chaque légume selon la saison (basse, pleine, fin) et qui reste plus intéressant par rapport à un achat en magasin bio ou sur un marché bio.

L'agriculteur s'engage à préparer les paniers et les livrer sur le lieu de distribution le jour convenu.

L'agriculteur s'engage à donner toutes les informations sur ses pratiques de production.

L'adhérent s'engage à soutenir le producteur pour une période de 3-4 mois en réglant d'avance l'achat de la récolte à l'agriculteur.

L'adhérent s'engage à venir récupérer son panier au jour et à l'heure convenus.

L'adhérent est solidaire des aléas de la production (sécheresse, maladies, intempéries, ...). En cas de force majeure, il est possible que la distribution soit annulée.

Le

Signature producteur :

Signature adhérent :